



Communiqué de presse

12 July 2022

La Croatie adhèrera à la zone euro le 1^{er} janvier 2023

- Le taux de conversion de la kuna est fixé à 7,53450 HRK = 1 euro
- Les banques croates sont supervisées par la BCE depuis 2020

Le Conseil de l'Union européenne a formellement approuvé, ce jour, l'adhésion de la Croatie à la zone euro le 1^{er} janvier 2023 et a fixé le taux de conversion de la kuna croate à 7,53450 pour 1 euro, ce qui correspond au cours pivot actuel de la kuna dans le mécanisme de taux de change (MCE II). La Banque centrale européenne (BCE) et la Banque nationale de Croatie (*Hrvatska narodna banka*) ont convenu de suivre l'évolution de la kuna croate par rapport à l'euro sur le marché des changes jusqu'au 1^{er} janvier 2023.

Depuis l'entrée en vigueur du cadre de coopération rapprochée entre la BCE et la Banque nationale de Croatie, le 1^{er} octobre 2020, la BCE assume la surveillance prudentielle directe de huit établissements de crédit importants ainsi que la surveillance de quinze établissements moins importants en Croatie.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Alexandrine Bouilhet](#), au: +49 172 174 9366.

Notes

- L'accord en vue de suivre l'évolution du taux de change de la kuna s'inscrit dans le cadre du MCE II. La participation au MCE II et le respect des marges normales de fluctuation pendant au moins les deux dernières années constituent l'un des critères de convergence devant être remplis avant de pouvoir adhérer à la zone euro.
- Le taux de conversion de la kuna est déterminé par la voie d'un amendement au règlement (CE) n° 2866/98, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu